

La FFC Réparateurs en vigilance accrue

Bien que le baromètre trimestriel de la FFC soit au beau fixe depuis le début de l'année, il ne reste qu'un sondage déclaratif. Pourtant, les difficultés des carrossiers sont probantes au regard des chiffres déclarés (société.com) même si leur pudeur, toute compréhensive, les empêche de l'affirmer. Les raisons de cette situation sont connues de tous mais il est toujours bien de les rappeler. Un état des lieux qui appelle à la plus grande vigilance.

A travers notre analyse des chiffres de 2015 : 10 % des carrossiers sont dans une situation financière très critique (dépôt de bilan latent ou cessation de paiement imminente), 50 % sont en difficulté et ne dégagent plus ou très peu de résultats. Et qui dit peu de résultats positifs, dit impossibilité d'investir dans du nouveau matériel, de recruter du nouveau personnel, voire même difficultés à payer convenablement les salariés. Et ce n'est pas la pression grandissante des assureurs via leurs réseaux d'experts, sans compter les retards de paiement de certains assureurs ou plateformes de gestion de sinistres peu scrupuleux qui vont changer la donne.

Une enquête est d'ailleurs menée par la DGCCRF sur ces pratiques qui mettent à mal les trésoreries déjà exsangues de nos carrossiers.

Cette situation alarmante nous conforte dans notre mission en tant que Fédération, notamment à intervenir auprès des pouvoirs publics très régulièrement et avec insistance pour leur exposer nos préoccupations sur l'avenir de la profession.

Pour rappel, la FFC Réparateurs a rencontré en juin dernier le ministère des Finances et celui de l'Intérieur au sujet des taux horaires imposés et des nombreuses prestations gratuites exigées par les assureurs. Des éléments totalement contraires à la loi et que nous avons déjà dénoncé à la DGCCRF. Et pour enfoncer le clou, Christophe Bazin, secrétaire général de la FFC Réparateurs et Benjamin Labonne, président de la FFC Réparateurs Auvergne n'ont pas manqué de signaler au cabinet de Michel Sapin les énormes manques à gagner en TVA et en impôts que cette politique des prix bas implique.

La FFC Réparateurs surveillera aussi très attentivement les avenants de contrats d'agrément 2017 qui devront, en face des remises accordées, faire apparaître obligatoirement les volumes de sinistres qui seront déployés l'année prochaine chez les carrossiers. Une obligation légale selon les conclusions de la Commission d'Examen des Pratiques Commerciales début 2016.

